

Tél : 01.64.04.66.73	<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire <input checked="" type="checkbox"/> Primaire	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	Date Le 19/10/2021 De 18h19 à 20h32
----------------------	---	--	--

Présents :

Enseignant(e)s de l'école	● Mme AUBRUN Marlène ● M. AULANIER Yann ● M. BEUNARDEAU Antoine ● Mme BOSCH Séverine	● Mme DELIOT Chrystelle ● Mme LAVAL Sophie
Membre du RASED	●	
Parents élus	● Mme CZEGLEDI Sandrine ● M. MARTIN Stéphane ● M. WEILL Sébastien ● Mme CASSAGNE ROUARD Précilia	● Mme TELLIER Elodie
Maire	●	
Maire-adjointe	● Mme COLOMBANI Martine	
IEN ou son représentant	●	
DDEN et autres membres invités	●	
	Absent(es) excusé(es) ● Mme BOUE Sandrine (IEN) ● Mme HUGUET Sophie (RASED) ● M. MASSON Jean-François (Maire)	

Président de séance : M. BEUNARDEAU Antoine

Secrétaire de séance : Mme BOSCH Séverine

**ORDRE DU JOUR
du 1^{er} conseil d'école**

1. Modalités de fonctionnement du conseil d'école
2. Déroulement des élections des représentants des parents d'élèves
3. Organisation pédagogique
4. Vote du règlement intérieur
5. Sécurité : les exercices d'entraînement
6. Sanitaire : le protocole et la continuité pédagogique
7. Numérique : la mise en place d'un ENT
8. Bilan du projet d'école
9. Coopérative scolaire
10. Vie de l'école
11. Activités périscolaires : garderie, restauration, étude
12. Travaux
13. Dates et horaires des prochains conseils d'école

1. Modalités de fonctionnement du conseil d'école

Un tour de table est proposé. Chaque membre du conseil d'école présent se présente brièvement pour cette nouvelle année scolaire. Les modalités de fonctionnement du conseil d'école sont ensuite présentées. Ainsi, le conseil d'école est composé de ses membres permanents :

- la directeur qui le préside,
- le maire,
- un conseiller municipal,
- les enseignants de l'école,
- un membre du RASED,
- les parents élus qui constituent le comité des parents,
- le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale),
- et l'IEN qui peut assister de droit aux réunions.

Les suppléants des parents élus peuvent assister au conseil mais ne peuvent y participer. Si besoin, le président peut inviter des personnes pour les affaires les intéressant. Le conseil se réunit 3 fois par an et sa fonction essentielle est de discuter de tout ce qui a trait à la vie de l'école. Un conseil extraordinaire, si besoin, peut être organisé, demandé à la majorité par plusieurs membres du conseil. Un PV est rédigé à l'issue de la réunion du conseil d'école pour affichage et communication notamment auprès des familles. Il est signé du secrétaire et du président de séance.

Nous tenons à rappeler le rôle important des représentants des parents d'élèves. Ils disposent du droit d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action tels qu'une boîte aux lettres et un panneau d'affichage. Madame CZEGLEDI indique ne pas avoir les clés de la boîte aux lettres. Un double des clés doit leur être proposé. Ils disposent également du droit de diffuser des documents permettant de faire connaître leur action, ils ont aussi le droit d'intervenir au conseil d'école.

Les conseils d'école sont des rencontres privilégiées avec l'équipe enseignante, un moment d'échanges et d'information. C'est l'occasion de poser des questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour et qui concernent la vie de l'école et de pouvoir obtenir des réponses de la part des enseignants et/ou de la collectivité. Lorsque l'équipe des parents élus siège en conseil d'école, elle représente tous les parents de l'école.

C'est l'intérêt de tous les enfants de l'école qui est recherché en tout premier lieu. Pour cela les parents élus prennent du recul et dépassent leurs seuls intérêts particuliers immédiats, pour viser l'intérêt collectif. Ils jouent un rôle de médiateur entre les parents et les enseignants. A ce titre, ils prennent la distance suffisante avec le cas de leur propre enfant ou d'un enfant particulier pour pouvoir aborder toutes les questions posées par les parents en général et défendre au mieux l'intérêt de tous les élèves. Si le conseil d'école n'exclut pas des différences de points de vue entre parents et enseignants, il est un lieu de débat constructif et serein.

2. Déroulement des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées, cette année, exclusivement par correspondance. La mise sous pli s'est effectuée, le mardi 28 septembre, en présence de Mme CZEGLEDI, Mme GIRARD et M. BEUNARDEAU. Les plis ont été distribués par les enseignants au minimum 6 jours avant le scrutin du vendredi 8 octobre. A cette date et dès 17h30, s'est déroulé le dépouillement en présence de Mme CZEGLEDI, M. MARTIN, M. WEILL, Mme CASSAGNE ROUARD, parents d'élèves scrutateurs, M. AULANIER, enseignant adjoint du bureau de vote et M. BEUNARDEAU, président du bureau de vote.

- Une seule liste s'est présentée : la liste CZEGLEDI avec 6 candidats pour 5 sièges à pourvoir.
- Il y avait 174 inscrits sur la liste électorale.
- Il y a eu 96 votants dont 17 bulletins nuls.
- Un taux de participation des parents d'élèves légèrement en hausse : 55,17%.
- La liste CZEGLEDI a reçu les suffrages de 79 votants.

Les 5 candidats qui ont été proclamés élus titulaires, le 08/10/2021, dans l'ordre de la liste, sont les suivants: Mme CZEGLEDI Sandrine, M. MARTIN Stéphane, M. WEILL Sébastien, Mme CASSAGNE ROUARD Précilia et Mme TELLIER Elodie. La candidate proclamée élue suppléante est : Mme GIRARD Céline.

3. Organisation pédagogique

La structure de l'école est la suivante : 114 élèves répartis en 5 classes.

Les parents élus souhaitent connaître les effectifs par niveau et par classe de l'école. Il est ainsi présenté les effectifs actualisés en date du 19/10/2021 et la répartition par niveau, puis par classe des élèves accompagnés de la présentation de l'équipe pédagogique :

15 élèves en PS, 13 MS, 10 GS, 18 CP, 17 CE1, 15 CE2, 16 CM1, 10 CM2

Directeur : M. BEUNARDEAU Antoine (*décharge d'enseignement et prise de rendez-vous, le lundi*)

Enseignants :

Mme LAVAL Sophie
Mme AUBRUN Marlène
Mme BOSCH Séverine
M. BEUNARDEAU Antoine
M. AULANIER Yann (*le lundi*)
Mme DELIOT Chrystelle

Petite et Moyenne Section : 15 et 13 élèves	28
Grande Section - CE1 : 10 et 12 élèves	22
CP - CE1 : 18 et 5 élèves	23
CE2 - CM1 : 15 et 5 élèves	20
CM1 - CM2 : 11 et 10 élèves	21
Effectif total des élèves :	114

AESH-m : Mme PICARD Françoise

ATSEM : Mme FERTON Stéphanie

Mme COUPAILLE Christelle

RASED (Psychologue Scolaire) : Mme HUGUET Sophie

Mme CZEGLEDI demande pourquoi il n'y a pas plusieurs AESH dans l'école comme ce qui avait été évoqué au précédent conseil d'école. Il est expliqué que cela dépend des droits ouverts aux élèves reconnus en situation de handicap. Il est également expliqué le fonctionnement mutualisé des AESH qui peuvent intervenir auprès de plusieurs élèves. Mme PICARD intervient ainsi auprès de deux élèves de l'école dans deux classes.

En cas d'absence du Directeur, Madame LAVAL fait l'intérim de direction. Il est rappelé que tous les enseignants de l'école sont adjoints à la direction et peuvent être amenés à gérer l'école par intérim.

Après demande des parents d'élèves, il est également indiqué que les effectifs sont plutôt stables pour la rentrée prochaine avec 10 élèves de CM2 qui quitteront l'école, 10 élèves de Grande Section qui passeront en élémentaire et une dizaine d'élèves attendus, pour l'instant, en Petite Section.

4. Vote du règlement intérieur

Une présentation du règlement intérieur de l'école est effectuée. Ce projet de règlement intérieur a fait l'objet d'une communication auprès des parents d'élèves élus qui en ont fait la demande quelques jours avant le conseil d'école pour en prendre connaissance. Celui-ci est également proposé pour relecture aux différents membres du conseil d'école. Il est identique au précédent règlement intérieur. Un point a été ajouté concernant les horaires de l'école : « En fonction du cadre sanitaire en vigueur, les horaires peuvent être échelonnés de 5 minutes entre les classes pour limiter le brassage. »

On procède alors au vote à main levé.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité. Il sera alors communiqué aux familles pour signature dans les plus brefs délais. Il sera également accessible sur le site internet de l'école.

5. Sécurité : les exercices d'entraînement

Plusieurs exercices d'entraînement à la sécurité seront organisés dans l'année. Ils peuvent être organisés dans le cadre du risque incendie, du risque attentat-intrusion ou encore des risques majeurs qui peuvent

impacter l'école. Il est précisé que, concernant l'école du cèdre, les risques majeurs sont uniquement liés à la météorologie.

Dans ce cadre, le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) et le PPMSA (Plan Particulier de Mise en Sûreté Attentat) ont été actualisés avec la nouvelle équipe enseignante.

Le premier exercice incendie s'est très bien déroulé le 20 septembre dernier. Le scénario retenu était un départ de feu dans le bureau du directeur de l'école. Les alarmes ont été déclenchées à 10h30. Deux alarmes existent, une alarme par bâtiment : élémentaire et maternelle. L'alarme maternelle est commune avec la mairie. Les alarmes ont bien fonctionné. Les élèves présents (sur 114 élèves) et les 13 adultes (6 enseignants, 1 AESH, 2 ATSEM, 2 personnels garderie et cantine, 2 personnels mairie) sont sortis aux points de rassemblement prévus en moins de 2 minutes. Le point de rassemblement prévu pour l'école est le fond de la cour de récréation élémentaire. Monsieur Masson, le Maire, et Madame Colombani, Maire-adjointe, ont pu observer l'exercice se dérouler.

Un exercice attentat-intrusion se déroulera dans la quinzaine du mois de Novembre. L'école sollicitera des participants-observateurs pour mettre en place le scénario proposé par l'Académie de Créteil. Selon le scénario envisagé, le PPMSA propose des procédures distinctes à mettre en place par l'équipe enseignante. Un exercice risques majeurs se déroulera au second semestre entre Février et Mai. Les autres exercices qui s'effectueront dans l'année seront communiqués aux familles au fur et à mesure.

6. Sanitaire : le protocole et la continuité pédagogique

Les parents élus interrogent l'équipe enseignante sur le protocole sanitaire en place depuis le 04/10/2021. A cette date, le protocole était inchangé pour la Seine-et-Marne. En revanche, il l'est, depuis ce lundi 18 octobre, car la circulation du virus est passée en-dessous du seuil des 50 cas positifs à la Covid-19 pour 100000 habitants. Nous sommes ainsi passés du niveau 2 du protocole sanitaire, au niveau 1. Cela implique désormais que :

- le port du masque en intérieur n'est plus obligatoire pour les élèves. Il reste obligatoire pour l'ensemble des personnels sur tous les niveaux scolaires.
- si les regroupements importants sont possibles, ils doivent être limités.
- il n'y a plus de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives.

On notera également que la préfecture de Seine-et-Marne a levé, ce mercredi 13 octobre, l'obligation de port du masque devant les établissements scolaires.

En revanche, lorsque des élèves sont déclarés cas confirmés ou cas contact à risque, la procédure reste inchangée :

- Cas confirmé : Un élève positif à la covid-19 entraîne la fermeture de la classe de l'élève pour 7 jours. L'élève positif ne revient en classe qu'au bout de 10 jours.
- Cas contact à risque : Un élève ayant été en contact avec un cas confirmé sans mesures de protection (telle que le masque) est mis en quarantaine 7 jours. Le retour en classe de cet élève ne peut se faire qu'après obtention d'un résultat de test négatif réalisé au terme de cette période.
- Cas contact à risque sous le même toit qu'un cas confirmé. On ajoute les 10 jours de rétablissement du cas confirmé aux 7 jours de quarantaine d'un cas contact à risque classique soit 17 jours de quarantaine.

L'école du Cèdre a mis en place un plan de continuité pédagogique en cas d'école en distanciel. Cela peut arriver dans le cadre d'une classe fermée suite à un élève positif à la covid-19 par exemple. L'ENT sera alors mis à contribution pour les classes utilisatrices et les emails pour les autres classes. Chaque enseignant organisera ensuite un plan de travail une fois par semaine.

Au niveau 1, dans le cas d'un enseignant absent, la répartition entre les classes doit être limitée cependant elle est désormais possible. Jusque là, au niveau 2, cela était restreint aux niveaux ou aux groupes établis en conseil des maîtres (groupe 1 : PS-MS, GS-CE1, CP-CE1 et groupe 2 : CE2-CM1, CM1-CM2). L'école du Cèdre ayant des doubles niveaux dans chaque classe, la répartition par niveau était très limitée car nous avions peu

de niveaux communs entre deux classes et nous ne pouvions accueillir une classe entière dans une autre. Aussi, l'équipe enseignante a privilégié la communication, en amont, auprès des familles pour expliquer les impératifs de non brassage entre les classes et le non remplacement des enseignants lorsque cela était le cas. Dans le cadre du niveau 1, lorsque l'inspection nous indiquera le non remplacement d'un enseignant, nous avertirons rapidement les familles pour répartir le moins possible d'élèves entre les classes. Pour rappel, si la répartition est désormais possible, elle doit rester limitée.

Enfin, nous attendons de voir l'évolution du contexte sanitaire après les vacances pour savoir si les récréations peuvent à nouveau être regroupées ou non. En fonction des possibilités, une nouvelle organisation sera alors mise en place par le conseil des maîtres. Le bon déroulement des récréations des GS-CE1 dans la petite cour a été souligné.

7. Numérique : la mise en place d'un ENT

L'école a mis en place cette année en Environnement Numérique de Travail (ENT) pour les élèves et leurs parents. Il s'inscrit dans le plan de continuité pédagogique de l'école dans l'hypothèse où celle-ci devait s'effectuer en distanciel. Il prend la forme d'un site internet destiné à l'actualité institutionnelle de l'école : sa présentation, son règlement intérieur, le protocole sanitaire en vigueur, les procès-verbaux des conseils d'école ou encore le résultat des élections des représentants des parents d'élèves. Il est accessible à tous. Il y a également la possibilité de vous inscrire à la newsletter pour recevoir l'actualité du site internet.

Pour les classes élémentaires engagées dans l'ENT (CP-CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2), un accès sécurisé via un code personnel permet de suivre les journaux de vie de classe à travers des articles sur les différents projets pédagogiques menés, les devoirs, une médiathèque, une messagerie, un moteur de recherche adapté aux élèves... Ils sont accessibles via le site internet de l'école cedre.toutemonecole.fr à l'onglet : Journaux ainsi que via l'application TouteMonAnnée qui est également téléchargeable sur smartphone pour les classes engagées dans ce projet.

Suite à l'installation des tableaux numériques interactifs (TNI) l'année passée, les enseignants ont suivi une seconde formation, le mardi 12 octobre pour perfectionner leur utilisation de l'outil. Ces TNI sont installés en élémentaire. Pour la maternelle, Madame LAVAL rappelle que des tablettes Ipad nécessaires à l'utilisation d'une application PS-MS étaient envisagées pour sa classe. La mairie a confirmé cette information.

Enfin, l'équipe enseignante confirme qu'une maintenance informatique semble nécessaire pour la tour des ordinateurs portables utilisés dans les classes par les élèves. Mme Colombani fournira les coordonnées du prestataire informatique à M. Beunardeau afin qu'il prenne directement rendez-vous.

8. Bilan du projet d'école

Après 4 ans de projet d'école, nous devons en faire son bilan en prévision de son prochain renouvellement. Le contexte de ces 4 dernières années est rappelé. L'école du Cèdre a connu 4 directions en 4 ans et le projet d'école a été considéré comme très ambitieux lors de sa validation. Cela n'a pas permis de mettre en pratique l'ensemble des actions envisagées lors de sa rédaction.

➤ Bilan de l'Orientation n°1 : Améliorer la compréhension en lecture

Objectif opérationnel : Améliorer la fluidité en lecture

- Les évaluations nationales, les plans fluence ont permis un meilleur suivi des élèves.
- La mise en place d'outils informatiques (CE2-CM1-CM2) et l'utilisation régulière de la bibliothèque a été bénéfique pour les élèves.
- La lecture d'album des cycles 2 et 3 aux PS-MS-GS-CP a été interrompue par la pandémie et le non brassage des élèves.

Objectif opérationnel : Enrichir le vocabulaire

- Les formations des enseignants en français ont permis des pratiques pédagogiques variées.
- La mise en place d'outils communs envisagés n'a pas pu aboutir (changement d'équipes).

-Nous réfléchissons toujours à l'élaboration d'un support mémoire qui suivra les scolarités des élèves.

Objectif opérationnel : Améliorer la compréhension en lecture

-Les formations envisagées lors de la rédaction du projet d'école n'ont pas pu être réalisées.

-L'utilisation de méthodes communes a été mise en place : Accès en Cycle 1, Picot en Cycles

2 et 3. -La mise en place de rallyes lecture est en cours de réflexion.

Conclusion de l'Orientation n°1 : Les évaluations nationales, les plans fluence et les formations en français ont permis d'intégrer les élèves dans des pratiques pédagogiques renouvelées.

➤ **Bilan de l'Orientation n°2 : Améliorer les compétences mathématiques**

Objectif opérationnel : Utiliser des outils communs sur le numérique et la résolution de problèmes

-Les apprentissages tendent à aller vers plus de manipulations et d'ateliers (Méthode MHM, jeux éducatifs).

-Vers les maths est un outil commun au Cycle 1, les manuels sont en revanche toujours différents en élémentaire.

-Une programmation commune en résolution de problèmes est en réflexion.

Objectif opérationnel : Participer à des projets communs par cycle

-La participation au rallye calcul@trice a été pensée la première année du projet d'école.

-La mise de défi-maths express est en réflexion en Cycle 2 et Cycle 3.

-La mise en place d'ateliers jeux avec les parents a été arrêtée par la pandémie. Ces ateliers perdurent sans les parents et des outils informatiques sont toujours à la disposition des élèves en Cycle 1.

Conclusion de l'Orientation n°2 : Les actions menées ont permis de diminuer sensiblement l'appréhension des élèves face aux mathématiques et de leur donner plus de repères.

➤ **Bilan de l'Orientation n°3 : Mettre les élèves en situation d'apprentissage et d'entraînement pour les amener à l'obtention des attestations liées à la sécurité**

Objectif opérationnel : Sensibiliser à la sécurité routière

-Programmation commune non effective.

-L'APER est délivrée aux CM2 pour le passage au collège.

-Affichages et exposition mis en place la première année du projet d'école sur un autre thème

Objectif opérationnel : Sensibiliser aux gestes qui sauvent et aux premiers secours

-Programmation commune non effective.

-L'APS est délivrée aux CM2 pour le passage au collège.

-Formation pour porter secours par Mme MARIOTTI non effective

Conclusion de l'Orientation n°3 : En Cycle 1, les élèves sont sensibilisés à la sécurité routière (vélos). L'APER et l'APS font l'objet de séquences pédagogiques chaque année en Cycle 3.

Les parents élus interrogent l'équipe enseignante sur les résultats des tests nationaux qui seraient en-dessous de la moyenne pour l'école de Chevru : Comment expliquez-vous cela et que pourrions-nous faire pour vous aider à y remédier ?

Les enseignantes des niveaux CP et CE1 reviennent sur les évaluations nationales de cette année. En CP, elles sont très bonnes. En CE1, certaines compétences ne sont pas encore maîtrisées. Il est souligné que l'engagement des familles est très important dans le déroulement des apprentissages en particulier en CP et CE1. Madame BOSCH précise qu'un élève qui n'a pas ouvert de livre pendant les grandes vacances avant l'entrée en CP aura beaucoup plus de difficultés à revenir à la lecture qu'un élève qui aura continué à

s'approprier les syllabes, les mots et les phrases pendant les congés. Les enseignantes invitent les parents d'élèves à faire lire et écrire le plus possible leurs enfants à la maison.

Les résultats de l'école du Cèdre sont ainsi mitigés. Il est vrai que certaines compétences sont en dessous des attentes et en-dessous de la moyenne de la circonscription. Cela est également le cas dans d'autres écoles. On notera ainsi deux compétences qui feront l'objet d'une attention particulière de l'équipe enseignante en CP :

-Manipuler des syllabes en français,

-Associer un nombre entier à une position sur une ligne numérique en mathématiques,

ainsi qu'en CE1 :

-Ecrire des syllabes et lire à voix haute en français,

-Additionner et écrire des nombres entiers en mathématiques,

Ces compétences à améliorer serviront de base à la préparation du nouveau projet d'école. Le conseil des maîtres sera amené à proposer des actions et des indicateurs pour répondre à ces problématiques. Cela peut concerner la mise en place d'outils communs, de nouvelles méthodes de travail. Les enseignants des cycles 1 et 2 se réunissent actuellement avec d'autres écoles pour travailler dans ce sens.

9. Coopérative scolaire

Le dernier relevé du 1^{er} octobre 2021, indique un solde de 5 185,21 euros.

A cela, nous devons déduire :

- les achats coopérative des PS-MS : 16,90 euros

-Quatre abonnements *Classe Ecole des loisirs* : 158 euros

-Achat *Jocatop Anglais Cycle3 + Jeu éducatif GS* : 232 euros, soit un total à déduire de 406,90 euros.

5185,21 – 406,90 euros = 4778,31 euros est le solde réel au 19 octobre 2021.

A cette somme s'ajoutera, les différentes actions que nous pourrons mener dans l'année en fonction du protocole sanitaire et les dons des parents d'élèves qui sont entrain d'être récupérés pour près de 1000 euros. Nous espérons utiliser cette somme pour financer des sorties scolaires en fin d'année.

10. Vie de l'école

• Partenariats de l'école :

La mairie est, bien entendu, de manière globale, le premier partenaire de l'école. Nous les remercions pour le bon fonctionnement du couple école-mairie. Nous remercions également les parents qui participent à la vie de l'école en étant accompagnateurs comme par exemple pour Nettoyons la nature. Nous remercions ensuite l'ACPE 77 (Association Chevrotine Pour les Enfants) qui fournit l'école en eau et en mouchoirs notamment pour le cycle1. Nous avons également d'autres partenariats avec Leclerc pour Nettoyons la nature, avec Batribox pour la récupération des piles, pour les cartouches, avec l'association de Madame AGUN pour la récupération des bouchons, avec l'Ecole des loisirs où nous sommes un point de regroupement des abonnements, avec la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de Tournan-en-Brie (BPDJ) qui interviendra sur les incivilités auprès des cycles 3 ou encore avec le SMITOM qui interviendra sur le compostage auprès des cycles 3 également...

Les parents élus demandent si des sorties scolaires sont programmées. Ils évoquent également le bilan de Nettoyons la nature. Il est précisé que les enfants semblent avoir appréciés la sortie.

• Un retour sur les événements de cette première période

est alors effectué :

-2 et 3 septembre (PS), rentrées scolaires des élèves,

-Du 6 au 13 septembre, réunions de rentrée des parents,

-Du 13 au 24 septembre (Cycles 2 et 3), déroulement des évaluations nationales et de circonscription,

-20 septembre premier exercice incendie,

-démarrage de l'Accompagnement Pédagogique Complémentaire,

-démarrage de l'étude surveillée,

-24 septembre Journée **Nettoyons la nature** à l'école : 6 sacs remplis de déchets. Une dizaine d'accompagnateurs. 4 parcours effectués autour du centre-bourg du village en passant par le stade, le hameau du Perthuis, la rue du Tremblay, la rue Charles De Gaulle... Un extrait d'article rédigé par les élèves de CE2-CM1 est alors lu.

« Nous sommes sortis de l'école. On a trouvé du pain, des mouchoirs, des mégots de cigarettes, de la sauce Mcdo, des masques jetables, du plastique, des fils de masques, des pommes de terre, un papier de fromage, des cartons, du verre, une boule de noël et un orvet. Après, nous sommes rentrés en classe. Les autres classes ont aussi ramassé des enjoliveurs, une veste, du papier d'aluminium... »

-A partir du 4 octobre Semaine de la démocratie scolaire :

-8 octobre, élections des parents d'élèves

-15 octobre, élections des délégués et éco-délégués (CE2-CM1-CM2)

-A partir du 11 octobre Semaine du goût chez les GS-CE1 : Madame AUBRUN détaille les différentes recettes réalisées avec les élèves : gâteau aux carottes, soupe de légumes de saison... Ce fut un beau moment de découvertes pour les élèves qui s'inscrit dans un projet pédagogique plus large autour des cinq sens.

-18 octobre, passage du niveau 2 au niveau 1 du protocole sanitaire

-19 octobre, Première réunion du Conseil d'Ecole

-22 octobre, Journée **Halloween à l'école du Cèdre** (Culture anglo-saxonne)

- Il a ensuite été énuméré **les événements et projets à venir et qui sont à l'agenda de l'école** :

-Projets de correspondances : pour les CE2-CM1 avec une classe de CE2-CM1 de Heimsbrunn en Alsace, pour les CM1-CM2 avec des élèves de Guinée équatoriale. Madame DELIOT précise que les élèves seront notamment amenés à rédiger des lettres, réaliser des vidéos de présentation de l'école et de Chevru. Ces échanges permettent également aux élèves de découvrir et de comparer différents modes de vie pour mieux comprendre le monde.

-Quinzaine de novembre, PPMS Exercice Intrusion

-19 novembre, Photographie scolaire

-6 décembre, Spectacle de noël : Les contes de Millenotes d'Hiver offert par la mairie que l'équipe enseignante tient à remercier.

-Quinzaine de décembre, Marché de Noël envisagé en fonction du protocole sanitaire en vigueur

-3 au 14 janvier, sorties piscine des CE2-CM1-CM2 à Coulommiers

-10 mars, Interventions MPF BPDJ sur les Violences, Incivilités et le harcèlement

-mars-avril, Interventions SMITOM sur le Compostage

-mai-juin, sorties scolaires en réflexion pour la fin d'année

-13 au 24 juin, sorties piscine des GS-CE1 le matin et CP-CE1 l'après-midi à Coulommiers

-7 juillet, fin d'année scolaire

M. MARTIN sollicite également l'équipe enseignante pour réfléchir à l'organisation de la venue des sapeurs pompiers dans l'école.

Les parents d'élèves élus interrogent l'équipe enseignante sur le fait que certains enfants turbulents seraient interdits de récréation et qu'ils resteraient alors dans la classe. Il est alors rappelé que les élèves turbulents ne peuvent pas être interdits de récréation sous prétexte qu'ils seraient turbulents. Les élèves peuvent avoir une sortie échelonnée en récréation pour terminer un travail entamé par exemple. On parle ici de temps de pause de récréation qui peut être effectué dans la cour, en classe lorsque la météo n'est pas favorable ou ailleurs comme pour les sorties scolaires par exemple. Les cas spécifiques ne seront pas abordés dans le cadre du conseil d'école. L'équipe enseignante invite les parents d'élèves qui se posent ces questions à contacter le directeur ou à contacter un membre de l'équipe enseignante pour échanger là-dessus.

11. Activités périscolaires : garderie, restauration, étude

Les parents d'élèves élus interrogent la mairie sur la cantine. Quand il y a trop de bruit les enfants seraient privés de récréation après le repas mais dans le règlement rien n'y est figuré. Les parents d'élèves élus demandent s'il est possible que deux représentants de parents d'élèves assistent à une pause méridienne.

Madame COLOMBANI tient à rappeler que le travail effectué par le personnel communal n'est pas évident et que le personnel fait ce qu'il peut. Les élèves peuvent parfois manquer de respect, donner des coups de pied, ne pas écouter, être vulgaires. Madame COLOMBANI indique que la présence de représentants de

parents d'élèves n'atténuerait pas nécessairement le bruit. Elle fait écouter un enregistrement qu'elle a pu effectuer un midi pour que le conseil d'école entende.

Le midi est un temps de pause pour les élèves. Ils se relâchent. Les élèves ne crient pas toujours, mais c'est justement aussi parce que c'est un temps de pause méridienne que les élèves discutent entre eux et que cela génère un fond sonore important. Ils ne sont pas privés de temps de récréation. S'ils ne sortent pas dehors, c'est pour avoir un temps calme pour eux. Nathalie et Christelle essaient différentes possibilités : elles proposent notamment de la musique. Madame COLOMBANI rappelle que la salle a déjà fait l'objet de travaux acoustiques et de réflexions s'agissant du bruit les années passées.

Aussi, une boîte à idées va être mise à disposition des élèves. La mairie les invite à formuler des propositions pour atténuer le bruit et pour que la pause méridienne soit plus calme. Il est également demandé aux parents d'élèves de rappeler les règles élémentaires du vivre ensemble comme le respect du personnel.

Les parents élus demandent pourquoi est-il demandé aux parents qui inscrivent leur enfant seulement à la garderie les attestations d'employeurs. Madame COLOMBANI précise que cela est demandé par le logiciel lorsque l'on constitue un nouveau dossier.

Enfin, les parents d'élèves élus demandent jusqu'à quand est-il possible d'annuler sur le portail de la mairie la cantine, le périscolaire du soir et l'étude ? Madame COLOMBANI précise que tout cela est notifié dans une fiche *d'Aide mémo pour demander la réservation et l'annulation* qui est à disposition des parents. Le règlement intérieur précise également les échéances pour annuler chaque service périscolaire. Il est possible d'annuler le matin même pour le périscolaire du soir et l'étude. S'agissant de la cantine, il faut en revanche prévenir le jour de cantine précédent au matin avant 8h30. Madame COLOMBANI rappelle qu'à Chevru le paiement s'effectue au jour alors que dans d'autres communes cela peut être au mois comme c'est le cas au collège. Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre du protocole sanitaire lié à la pandémie de covid-19, lorsqu'un enseignant est absent, la commune de Chevru a mis en place un jour de carence. C'est-à-dire qu'elle prend en charge les repas des élèves inscrits mais non présents à la cantine lors de la première journée d'absence.

12. Travaux

Nous remercions la mairie et ses agents pour l'ensemble des petits travaux effectués chaque semaine. Le suivi des travaux via la fiche travaux fonctionne bien dans l'ensemble : aménagement de meubles, fermetures de fenêtres, étagère bibliothèque réparée, fourniture en gel hydroalcoolique, grillage trouvé sous le préau élémentaire à refermer. Il reste une ampoule à changer dans les toilettes. Madame DELIOT précise qu'une fenêtre ne fonctionne plus dans sa classe.

Madame COLOMBANI indique qu'un interphone va être installé en maternelle et ainsi qu'un rideau électrique à la cantine.

13. Dates et horaires des prochains conseils d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 25 mars à 17h30 à l'école.

La séance du conseil d'école est levée à 20h32.

Mme BOSCH Séverine,
Secrétaire de séance

M. BEUNARDEAU Antoine,
Président de séance

ECOLE DU CEDRE
16 rue Médéric Charot
6320 CHEVRU
Tél. : 01 64 04 66 73